Université Mohamed Premier

Faculté Pluridisciplinaire de Nador

Département : Langue et Littérature Françaises

Filières : Études françaises+ Sciences de l’éducation

Module : Histoire des idées et des arts des XVIIème et XVIIIème siècles

Semestre : 2

Document 1 : Cours

# Unité 3[[1]](#footnote-1) : Autour du XVIIème siècle

## 3- Le Classicisme[[2]](#footnote-2)

**Le mouvement classique**

Le Classicisme est un mouvement littéraire et social qui s’est développé en France sous le règne de Louis XIV, dans la seconde moitié du XVIIème siècle. Il se définit par un ensemble de valeurs et de critères qui dessinent un idéal moral et social s’incarnant dans ‘l’honnête homme’[[3]](#footnote-3) et qui développent une esthétique fondée sur une recherche de la perfection, de l’ordre et de l’équilibre reposant sur le naturel et l’harmonie.

Le Classicisme désigne une période heureuse du siècle de ce monarque et qui s’incarne dans la génération des écrivains de la période 1660-1680 (Boileau, Molière, Racine, La Fontaine, Boesset, Mme de La Fayette…). Il est une particularité française correspondant à l’affirmation d’une identité culturelle et nationale.

**La doctrine classique**

Se référer à :

 - Le polycopié

 -https://digilib.phil.muni.cz/bitstream/handle/11222.digilib/121124/SpisyFF\_195-1974-1\_5.pdf?sequence=1

**Les exigences du courant classique**

* Le souci d’instruire et de plaire : L’Art poétique rend compte de la perfection qui permet d’allier la vérité d’une pensée et la justesse de son expression. cet accord du fond et de la forme ne se distingue pas de la beauté. L’œuvre littéraire a une fonction à la fois esthétique et morale. L’objectif est de rester vraisemblable, c.à.d. conforme à l’idée que l’on se fait de la réalité ; et de peindre la nature humaine dans ce qu’elle a d’éternel.
* L’attachement au naturel : vertu classique par excellence qui régit l’expression littéraire aussi bien que les comportements humains, La prédominance du naturel ne peut être séparée d’un idéal de clarté qui exige à la fois une pensée suffisamment limpide pour être totalement communicable, et un langage suffisamment précis pour communiquer cette pensée : « *ce que l’on conçoit bien s’énonce clairement* » (Boileau)
* Respecter le bon goût : À la stricte étiquette de la cour et à une hiérarchie sociale nettement définie, correspond l’ordonnancement des idées et de l’expression. L’harmonie sous-tend l’idéal classique. Il s’agit d’une harmonie entre l’éclat du règne et des arts, et d’une langue limpide au service d’une pensée lumineuse.

**Les formes littéraires classiques**

* Le théâtre : le Classicisme met en valeur la tragédie, considérée comme le genre nombre par excellence.
* La poésie : le Classicisme rompt avec la poésie malgré Boileau et La Fontaine. elle est baroque ou précieuse que classique.
* le roman : Grâce à Mme de La Fayette et à son style, le roman s’apparente au Classicisme.

 **La tragédie classique**

C’est dans le genre théâtral que se manifeste, dans son plus grand éclat, le génie classique. La tragédie classique s’inspire essentiellement de l’Antiquité gréco-latine (des grecs : Euripide, Aristophane, Théophraste, Ésope…/des latins : Plaute, Térence, Virgile, Horace, Sénèque…)

Se référer à :

https://fr.scribd.com/document/156934411/Les-tragedies-de-Jean-Racine-et-le-respect-pour-la-doctrine-classique-pdf

1. Codification du genre

La tragédie classique est une forme littéraire très codifiée. C’est en cinq actes et en alexandrin. La mise en dialogue de la vie des personnages nobles et exemplaires se fait dans un style élevé, excluant la représentation de violence et de tout ce qui n’est pas vraisemblable.

1. La fatalité

Le tragique est la condition de l’homme poursuivi par un funeste destin, voué au malheur par la fatalité. L’originalité de Racine serait d’avoir intériorisé ce destin. Il a presque inventé une fatalité nouvelle, celles des passions violentes.

1. Les règles de la tragédie classique

Les règles de la tragédie classique ont été codifiées après la création des Académies pour chaque art à partir de 1630. Elles sont bien explicitées dans *l’Art poétique* de Boileau.

Richelieu, le ministre de Louis XIII, a fondé l’Académie française, chargée de veiller sur la langue française pour en faire un patrimoine collectif.

* La règle de la vraisemblance :

Rien d’invraisemblance ne peut être évoqué. L’ordre et la raison étaient deux valeurs fondamentales au XVIIème siècle.

* La règle de la bienséance :

C’est le refus des excès et des incohérences psychologiques. Elle peut être interne ou externe. Elle consiste à ne plus montrer des scènes au contraire des bonnes mœurs ou des actions choquantes, en particulier, aucune mort violente ne doit être jouée sur scène (Les événements violent peuvent exister mais racontés par exemple par un autre personnage qui y a assisté). Elle consiste aussi à utiliser un langage soutenu, car elle s’adresse à rang social élevé et prestigieux (roi, princes…)

* La règle des trois unités :
* Unité de temps : toute pièce théâtrale doit présenter une histoire qui se déroule en 24 heures maximum.
* Unité de lieu : toute l’action doit se passer au même endroit et dans un décor unique (salle d’un palais ou appartement)
* Unité d’action : tous les événements convergent vers une même action centrale.

Se référer à : <http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/lettres/podcast/sequences/phedre/seance7.pdf>

À lire : *Andromaque*, *Phèdre* et *Iphigénie* de Racine

1. Les unités 1 et 2 ont été faites en amphithéâtre (1 : Le Moyen-Âge/ 2- La renaissance + La Pléade) [↑](#footnote-ref-1)
2. Les deux premières esthétiques ont été faites en amphithéâtre : L’esthétique Baroque et l’esthétique Précieuse) [↑](#footnote-ref-2)
3. L’honnête homme est un idéal moral et social renfermant toutes les qualités d’un homme de cour (politesse, culture, galanterie envers les femmes, raison, respect des bienséances, capacité à s’adapter à son entourage, noblesse…) [↑](#footnote-ref-3)